

Epreuves de 6^e primaire : voici le mode d'emploi

Pour passer en secondaire, l'élève doit réussir les épreuves du Certificat d'études de base (CEB). Qui cela concerne ? Quelles matières sont testées ? Voici les réponses à vos questions

L'heure de vérité approche, pour les élèves de 6^e primaire. En juin, ils devront passer (et réussir !...) les épreuves du Certificat d'études de base. De quoi parlez-vous ? Qui est visé ?...

Voici le mode d'emploi.

1 Qui ? Pour être admis au secondaire, l'élève de 6^e primaire doit réussir une épreuve commune à l'ensemble des enfants de la Communauté française. On parle d'une « épreuve externe » car elle n'a pas été conçue par l'instituteur mais par le ministère. Réussir cette épreuve fait obtenir le Certificat d'études de base (CEB). Le terme CEB désigne aussi bien le certificat qui donne accès au secondaire (on obtient le CEB) que les épreuves qui conditionnent son octroi (on passe le CEB).

2 Quelles matières ? Le CEB porte sur les mathématiques, le français et l'éveil (histoire, sciences, géographie).

3 Quand ? Le CEB aura lieu les matinales des jeudi 15 juin, vendredi 16 juin, lundi 19 juin et mardi 20 juin.

4 Qui ? Le CEB est obligatoire pour les élèves de 6^e primaire. Il est obligatoire pour les élèves qui sont scolarisés à la maison et qui ont (au moins) 12 ans à la date du 31 août 2017. Le CEB peut être passé plus tôt, dès la 5^e primaire, pourvu que l'enfant ait (au moins) 11 ans à la date du 31 décembre 2017. Pour anticiper le CEB (et, ainsi, anticiper le passage au secondaire), il suffit d'en faire la demande, pour le 30 avril au plus tard, à : Cellule CEB/ Administration générale de l'Enseignement/Boulevard du Jardin Botanique, 20-22, 2^e étage/1000 Bruxelles.

5 Si je réussis le CEB ? Si je réussis le CEB (l'épreuve), le CEB (le certificat) m'est décerné. D'office. Même si j'ai été médiocre pendant l'année. Même si

je suis médiocre dans les autres matières enseignées à l'école (2^e langue, religion, morale...). Même si mes profs me trouvent trop faible pour passer en secondaire. En bref : le CEB s'impose à l'école. Pour décrocher le certificat, il faut obtenir au moins 50 % des points dans chacune des matières testées.

6 Si je rate le CEB ? Je rate le CEB si j'ai obtenu moins de 50 % dans l'une des trois disciplines testées.

Et là, trois cas de figure :

- mon école me fait redoubler ;

- mon école m'accorde le CEB car mes mauvais résultats à l'épreuve ne correspondent pas aux (bons) résultats que j'ai obtenus pendant l'année aux contrôles organisés par mon instituteur ;

- je peux passer au secondaire pour autant que je trouve une école qui organise ce qu'on appelle une 1^{re} secondaire différenciée ; ce cursus, organisé à part du cycle ordinaire, accueille les élèves qui sont sortis du primaire sans avoir obtenu le CEB et il leur offre un enseignement adapté. C'est, au fond, une année de remédiation, de remise à niveau.

Les élèves en fin de 1^{re} différenciée doivent à nouveau passer le CEB.

7 Résultats. Les résultats du CEB seront communiqués aux directeurs au plus tard le jeudi 22 juin. Ils seront communiqués aux parents, par l'école, au plus tard le vendredi 23 juin.

8 Recours. Les parents peuvent s'opposer à la décision de l'école de faire redoubler mon enfant. La demande est à envoyer, au plus tard le 7 juillet 2017, à : M. Jean-Pierre Hubin/Administrateur général - Recours CEB/Bd. du Jardin Botanique 20-22/1000 Bruxelles.

9 Gare aux fuites ! Les épreuves externes de juin 2015 ont été affectées par des fuites - des épreuves ont circulé sur les réseaux sociaux avant le passage de l'examen. Des mesures ont été prises

pour sécuriser l'opération - du ministère aux écoles en passant par l'imprimeur. S'agissant du CEB, les directeurs iront chercher les épreuves, en un lieu qui leur sera signalé sous peu, le mercredi 14 juin (entre 11 h et 12 h 30) pour les épreuves des jeudi 15 juin et vendredi 16. Ils devront se déplacer une seconde fois le vendredi 16 juin (l'après-midi, et avant 17 h) pour se faire livrer les épreuves des lundi 19 juin et mardi 20. Les épreuves sont emballées dans des colis qu'il est interdit d'ouvrir (des inspecteurs circulent pour vérifier). Et ils doivent être entreposés en

des lieux sécurisés dont seul le chef d'école possède la clé. En cas d'irrespect de ces règles (colis ouverts avant l'épreuve, par exemple), les auteurs s'exposent à des peines disciplinaires. Et la circulaire qui organise le CEB rappelle que les enseignants sont visés par la législation sur le secret professionnel - en cas d'irrespect de celle-ci, les auteurs s'exposent à une peine de prison (8 jours à 6 mois) et une amende (100 à 500 euros). Si une épreuve est éventée, le gouvernement l'annule et communique aux directions, par un site sécurisé, une épreuve bis. A charge, là, pour les écoles, de les imprimer elles-mêmes.

10 Pas de panique. Le CEB doit être pris au sérieux et l'élève doit y être préparé. Les enseignants de votre école y ont veillé - et spécialement ceux de 6^e primaire. Ils connaissent leur métier et sont désormais habitués aux épreuves (après quelques années d'expérimentation, le CEB a été généralisé en 2009). Ce supplément permettra d'entraîner les enfants aussi à la maison. Mais pas trop de stress ! Le taux de réussite au CEB est généralement élevé. En 2016, par exemple, sur les 48.843 élèves qui ont passé l'épreuve, 44.534 l'ont réussie. Soit un taux de réussite de 91,18 %. ■

PIERRE BOUILLON

COMMENTAIRE

PIERRE BOUILLON

MAIS QUEL EST LE BUT DE L'ÉCOLE ?

Chaque année, des professeurs dénoncent la facilité des

« épreuves externes » préparées par le ministère (le CEB de 6^e primaire, le CEID de 2^e secondaire...). Des enseignants estiment donc qu'ils ont fait travailler leurs élèves pour rien pendant l'année. Et ils redoutent que leurs élèves lèvent le pied quand ils comprendront que les épreuves de fin d'année sont plus commodes que le travail

à fournir pendant l'année.

A dire vrai, on doute fort que, pendant l'année, l'élève se préoccupe beaucoup du niveau de l'examen externe qui l'attend.

On doute fort qu'il s'économise de septembre à mai parce qu'il serait averti que les mailles du filet ministériel sont plus larges que celles de ses professeurs.

Si des enseignants sont en mesure de « pousser » leurs élèves au-delà des prescrits officiels, s'ils ont cette chance, qu'ils le fassent. Qu'ils continuent, bien sûr.

Pourquoi va-t-on à l'école, nom de nom ?

Pour réussir les examens ? Ou pour apprendre ?

L'INTERVIEW**« On évalue le niveau des épreuves chaque année »**

Ancien directeur d'école secondaire (à Charleroi), Claude Lachapelle est conseiller au cabinet de l'Éducation depuis octobre 2014. Il est notamment chargé de superviser les épreuves externes (le CEB de 6^e primaire, le CE1D de 2^e secondaire, le CESS de 6^e secondaire, etc.).

Pouvez-vous nous rappeler le but des évaluations externes ?

Pour l'élève, elles conditionnent le passage d'un niveau à l'autre. Elles nous fournissent des indications sur l'évolution du niveau des enfants. Elles permettent aux écoles de se situer par rapport à la moyenne obtenue par l'ensemble. Comme chef d'école, j'ai trouvé intéressant de pouvoir se comparer aux autres.

Quand je suis devenu directeur, les enseignants faisaient des épreuves séparées. L'un de mes premiers objectifs a été de leur faire travailler en équipe et de leur faire faire des épreuves communes à l'école. Sont venues ensuite les épreuves externes, organisées par le ministère. Le simple fait de corriger les épreuves ensemble est intéressant : on débat, on apprend... Après les épreuves, j'organais un débriefing avec les enseignants – que retenez-vous de l'épreuve ? Que doit-on revoir ?

Les enseignants ont mis du temps avant d'accepter ces épreuves. Et certains les trouvent trop faciles...

Les objectifs de l'école sont communs – ils sont fixés par les référentiels et les programmes. Donc, maintenant, il y a des épreuves communes. Mais des enseignants, oui, ont eu l'impression de perdre un peu d'autonomie. Et certains, qui ont un public un peu plus favorisé, trouvent que les épreuves sont plus faciles que celles qu'ils organisent

pendant l'année. Ils vont plus loin que ce qui est demandé dans les référentiels. Les épreuves externes vérifient si les compétences sont atteintes. Les référentiels et programmes fixent des objectifs minimaux. Et le problème, quand on utilise ce mot-là, c'est que les gens font vite l'amalgame avec des objectifs « minimalistes ».

D'année en année, au niveau de la conception des épreuves, on tire les leçons des épreuves des années précédentes ?

Il y a eu des failles au niveau de la sécurité en 2015. Des mesures ont été prises pour les épreuves de juin 2016. Elles sont maintenues. Pour le contenu : après chaque épreuve, les écoles font remonter à l'administration des fichiers où ils indiquent les résultats obtenus pour chaque item. L'administration analyse cela. Avant de concevoir l'épreuve suivante, on fait le point : quelles sont les difficultés éprouvées par les élèves ? telle question n'était-elle pas trop facile ?...

P.BN